l'amour de la Liberté pour laquelle nos aïeux ont versé leur sang, vous refuserez de vous plier au joug collectiviste qui méconnait la personnalité humaine et, sous prétexte d'émanciper les travailleurs, les réduit en esclavage.

Voter pour Dubled, c'est voter pour la Révolutions sociale !

Voter pour Dubled, c'est voter contre la République, contre la Liberté !

Electeurs de la 6e Circonscription !

Un grand nombre de Français, qui songent au salut du pays, ont en ce moment les yeux fixés sur vous.

Républicains sincères, qui ne voulez ni réaction ni révolution, vous vous tendrez la main, fermement résolus à réaliser dans la paix sociale, avec méthode et certitude, les grandes réformes démocratiques.

Patriotes clairvoyants, unis devant le péril commun à l'heure où la France a besoin de toutes ses forces pour lutter contre ses rivaux, vous n'écouterez pas les esprits égarés qui viennent vous prêcher la haine, la désunion, la lutte stérile des classes et la guerre sociale, vous n'affaiblirez pas votre pays, qui réclame toutes vos énergies.

Et, le 8 mai prochain, nous écraserons la pire des réactions, la Réaction collectiviste. — Nous ferons triompher ensemble la cause de la Liberté, du Progrès social et de la Fraternité Nationale.

Georges DUCROCQ
Candidat d'Union Républicaine

6e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Duplicité

M. Dron adversaire de la R. P. il n'y a pas un mois encore déclare aujourd'hui qu'il n'est ni pour ni contre.

Cela fait souvenir d'une bien jolie fable que La Fontaine a imitée d'Esope.

M. Dron ressemble au personnage du fabuliste qui, tenant un moineau vivant dans la main, s'adressait à Apollon en ces termes : « Ce que je tiens dans la main est-il mort ou vif ? » Il croyait embarrasser le dieu et avait pris ces précautions pour étouffer l'oiseau entre ses doigts où lui rendre la liberté selon la réponse qui lui serait faite.

Mais Apollon, nous dit la fable, connaissait ses intentions et il répondit : « Mort ou vif montre-moi ton moineau. »

La duplicité de l'homme au moineau fut ainsi confondue.

Ne trouvez-vous pas que la duplicité de M. Dron mérite que le Peuple la punisse par ce verdict sévère mais juste : « Pour ou contre la R. P., M. Dron, cédez la place à M. Bernard dont les déclarations sont plus claires, plus franches, plus loyales ! »

POUR LUNDI

Avis à nos Correspondants

En raison des élections, nous enverrons lundi prochain, lendemain du ballottage, A TOUS nos colporteurs et dépositaires, le même nombre de journaux que les jours ordinaires. Pour les augmentations, nous prions nos correspondants de nous en donner avis avant dimanche.

ROUBAIX

La Fête de Jeanne d'Arc

Cette année, nous célébrons, pour la première fois, la fête de Jeanne d'Arc, dimanche prochain, le 8 Mai.

A cette occasion, dans toutes nos églises l'office de la Bienheureuse sera chanté solennellement, nos sanctuaires seront splendidement décorés. Tous les catholiques remercieront Dieu d'avoir envoyé à leur patrie Jeanne la guerrière, Jeanne la sainte qui aujourd'hui près de Dieu veille sur la France et prie avec nous.

A cette occasion, dans tout notre pays, drapeaux et oriflammes seront arborés. La fête de Jeanne d'Arc doit être une vraie fête nationale. Roubaix sera digne de son renom, et partout nous verrons dimanche flotter avec les couleurs de Jeanne nos couleurs françaises.

A tous les catholiques, à tous les patriotes nous demanderons de célébrer la fête de la grande Française, de notre glorieuse Jeanne d'Arc.

La Mairie provisoire va être définitivement abandonnée. — L'Administration des Hospices ayant loué le bâtiment de la rue Saint-Georges qui sert de mairie depuis quatre ans et qui sera transformé en hôtel, tous les services municipaux s'y trouvant encore installés vont être transférés, plus vite qu'on ne le pensait, dans le nouvel Hôtel-de-Ville.

Le secrétariat, l'état-civil, l'inspection du travail, les bureaux des contrôleurs seront provisoirement installés dans l'annexe du nouvel Hôtel-de-Ville et dans les dépendances du bâtiment central.

Au fur et à mesure que s'achèveront les travaux, ces divers services occuperont les salles qui leur sont réservées.

Le conseil municipal tiendra ses séances, pour le moment, dans la salle qui servira plus tard de salon de lectures et est attenante à la salle de la future bibliothèque.

Conditions publiques des matières textiles. — Mouvement de la semaine du 25 au 30 avril 1910 : Soies 849 k. ; Laines peignées 665.477 k. ; Laines filées 172.578 k. ; Blousses et Laines diverses 39.792 k. ; Cotons, Jute, Lin, etc. 189.983 k. — Total, 1.028.629 kilos.

Conditionnement 2.561 1/2 opérations. Titrage 1.078 op. Décreusage 5 op. Dégraissage 16 op. — Marchés à terme de Roubaix-Tourcoing 1.350 kilos.

Relevés mensuels comparatifs :

Mois d'avril 1908 : Soies 1.631 k. Laines peignées 2.298.065 k. Laines filées 506.819 k. Blousses et Laines diverses 106.836 k. Cotons, Jute, Lin 310.583 k. — Total : 3.222.924 k.

Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 177.829 k. ; d'Anvers, 5,190 k.

Conditionnement 8.165 1/2 opérations : Titrage 2.991 op. Décreusage 7 op. Dégraissage 132 op.

Mois d'avril 1909 : Soies 2.548 k. Laines peignées 2.967.362 k. Laines filées 687.619 k. Blousses et laines diverses 161.346 k. Cotons, Jute, Lin 471.999 k. — Total : 4.290.874 k.

Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 68.326 k. ; d'Anvers, 13.964 k.

Conditionnement 10.065 opérations 1/2. Titrage 3.787 op. Décreusage 30 op. Dégraissage 189 op.

Mois d'Avril 1910 : Soies 3.368 k. Laines peignées 3.022.273 k. Laines filées 762.364 k. Blousses et Laines diverses 271.429 k. Cotons, Jute, Lin 565.615 k. — Total : 4.625.049.

Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, Conditionnement 11.357 1/2 opérations. Titrage 4.563 op. Décreusage 21 op. Dégraissage 363 op.

Hôpital « La Fraternité ». — Le jour de l'Ascension, les visites auront lieu de onze heures à midi.

Bourse indépendante du Travail. — Mercredi 4 mai, à 6 heures précises du soir, réunion au siège social, à Roubaix, 98, rue Pellart, pour les ouvriers de chez C. Pollet et fils, rue Nain, à Roubaix. — Ordre du jour : « La Grève ; les moyens de conciliation ».

Exposition des Artistes Roubaisiens. — Au cours de la visite officielle, au Salon des Artistes Roubaisiens, de MM. Eugène Motte, maire de Roubaix et Georges Dewitte, adjoint aux Beaux Arts, M. Constantin-Henri Bermyn (ancien boursier de la ville), a eu l'heureuse pensée d'offrir à la ville de Roubaix le tableau « Chez le Sculpteur » avec lequel il a été reçu au Salon des Artistes Français en 1904.

L'assemblée générale du Vélo-Club Lion de Roubaix-Tourcoing et leurs cantons aura lieu vendredi soir à 9 heures, 8, rue du Grand-Chemin. Les coureurs indépendants qui désireraient se faire inscrire, sont priés de se rendre à cette réunion. Une réunion du Comité aura lieu avant l'assemblée, à 8 h. 1/2.

Pour la fête de Jeanne d'Arc. — On trouve, chez M. Wetteau-Fournier, 11, rue du Pays, un très grand choix de drapeaux, oriflammes et écussons.

A l'hôpital. — On a conduit hier matin, à l'hôpital, un ouvrier lisserand, M. Ildephonse Haulard, 43 ans, rue des Longues-Haies, 117, qui, en se rendant à son travail, avait heurté la bordure d'un trottoir et s'était luxé le pied droit.

Bras fracturé. — Un emballeur de la maison de négoce J. et M. Bossut, rue de la Gare, M. Georges Delannoy, 41 ans, demeurant rue Decrême, 43, est tombé alors qu'il manipulait des caisses.

Il a reçu les soins de M. le docteur Prouvost qui a constaté une fracture au poignet droit. Le praticien a prescrit un repos de six semaines au blessé.

Les accidents du travail. — Théophile Baert, 16 ans, rue des Anges, cour Dupont, 12, tondeur à la teinturerie-apprêt de MM. J. Vanackère et Cie, a eu les doigts de la main gauche écrasés par les organes de son métier. 4 semaines de repos.

— Prosper Hoste, 15 ans, rue d'Alger, cour Saint-Eloi, 10, apprenti chez M. H. Legros, imprimeur, a eu l'index droit écrasé par une pédale ; 4 semaines de soins.

— M. Léonard Huysman, 47 ans, rue des Fossés, 130, occupé à la manufacture de M. A. Deldalle, boulevard de Metz, s'est fait une entorse du talon droit, en tombant. 3 semaines de repos.

— Emile Demont, 16 ans, rue Lamartine, 24 à Croix, apprêteur chez MM. Emile Roussel et fils, s'est luxé l'épaule droite en soulevant une pièce de tissus. 20 jours de repos.

Les grèves. — Neuf bacleurs de la filature de coton de M. Masurel, rue Jacquart, se sont mis en grève hier matin. Ils réclament une augmentation de salaire de 25 centimes par jour.

— Quatorze tireurs de cordes de chez MM. Leroux frères, rue de Tourcoing, ont quitté le travail hier matin, réclamant une augmentation de 10 centimes à l'heure.

— C'est par erreur que nous avons annoncé hier une grève chez M. Motte-Bossut, boulevard de Mulhouse. Les 16 tisserands en grève appartiennent à l'établissement Georges Sant et Cie qui a ses métiers au numéro 22 du boulevard également. Ils demandent que le broyage des chaînes soit à la charge des patrons.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Nous recommandons le **Baptême Thomas Sis** Supérieur à tous. 5, rue du Priez, LILLE

du 3 mai

Naissances. — Gustave Coquaot, rue Choiseul, cour Lefebvre, 17. — Aline Masurel, rue Dammartin, 99. — Clément Surantyn, rue des Champs, 33.

Décès. — Félicité Deroubaix, 73 ans, rue Saint-Etienne, 28. — Andrée Verrebrouck, 2 jours, rue de la Potennerie, 58. — Félix Vanderbecken, 69 ans, apprêteur, rue d'Espagne, 28. — Louis Dequinnemar, 86 ans, rue Corneille, 9.

LE SUCRE BÉGHIN
fond le mieux et sucre le plus

WATTRELOS. — du 3 mai. — Naissances. — René Verwaerds, Grimonpont. — Albert Deketelaere, rue du Mont-à-Leux. — Clément Decock, rue de Mouscron.

Décès. — Marie Stock, 75 ans, ménagère, Baillerie. — Emile Hennebaut, 59 ans, tisserand, rue du Trou-de-Fouan. — Bertrand Flipo, 7 mois, rue de Mouscron.

CROIX

Une grande réunion républicaine

M. GEORGES DUCROCQ ACCLAMÉ

La vaste salle du Progrès, place de la République, était archicomble hier soir, pour entendre MM. Motte, maire de Roubaix ; Marin, député de Nancy, et Ducrocq, candidat républicain.

Au moment où MM. Motte, Marin, Ducrocq, accompagnés de MM. Hocques, Segard, Dussard et Noyelles, conseillers municipaux de Roubaix gagnent la tribune, la salle éclate en applaudissements.

M. Eugène Motte ouvre la séance à 8 h. 45 avec assesseurs MM. Nicolas Simon et Etienne Lepers.

M. Motte fait le procès des radicaux qui tout en protestant de tout leur attachement au drapeau tricolore supplient leurs amis de se rallier au drapeau rouge.

Quand les applaudissements cessent, M. le Président donne la parole à M. Ducrocq.

Le sympathique candidat remercie le Maire de Roubaix d'avoir bien voulu patronner sa candidature, ce patronage, dit-il, lui est d'autant plus cher que M. Motte est l'incarnation du dévouement et du travail mis au service des Roubaisiens depuis quinze ans.

M. Ducrocq remercie M. Marin, le député progressiste de Nancy, qui est venu ce soir lui apporter son précieux concours.

Brièvement, l'orateur rappelle les principaux points de son programme et appuie tout particulièrement sur la nécessité des réformes électorales et fiscales et sur la situation économique du pays.

Le candidat républicain fait un appel pressant à tous les anticollectivistes pour faire sur son nom, dimanche prochain, une manifestation républicaine en faveur du progrès, de la Liberté et des réformes sociales. L'assemblée fait au dévoué candidat une très belle ovation.

M. Motte donne la parole à M. Marin, député de Nancy.

Après avoir réfuté en termes heureux les insanités et les mensonges des adversaires collectivistes contre la candidature républicaine de M. G. Ducrocq, M. Marin signale aux électeurs le danger du mouvement antiparlementaire qui s'épand dans le pays grâce aux fautes commises depuis quelques années par les Parlements français.

M. Marin fait le procès des monopoles de l'Etat et cite des chiffres qui ont rapport tout particulièrement au rachat de l'Ouest, réforme si malheureuse au point de vue financier. La loi des retraites ouvrières passe au crible de l'éloquent orateur que l'assemblée applaudit sans cesse. Le député de Nancy termine son discours si intéressant en demandant aux électeurs de la 6e circonscription d'envoyer à la Chambre M. Georges Ducrocq qui défendra énergiquement les intérêts de Roubaix et de ses cantons que Jules Guesde est incapable de représenter au Parlement.

M. Motte remercie M. Marin du discours prononcé avec sa fougue toute lorraine, et après un dernier appel aux républicains de Croix fait acclamer la candidature de M. Ducrocq qui indique Ni réaction ! Ni révolution !

L'assemblée vote à l'unanimité un ordre du jour acclamant la candidature de M. Ducrocq.

Au moment de lever la séance, M. Hocques conseiller municipal de Roubaix, demande la parole pour apporter tout son concours à la candidature républicaine de M. Ducrocq. M. Hocques explique qu'au premier tour, lui radical, a accordé sa voix à M. Delecroix, candidat radical ; pour le second tour, c'est de tout cœur qu'il apporte tout son dévouement à M. G. Ducrocq.

C'est au chant de la *Marseillaise* que la séance est levée à 10 heures 45.

Un grave accident au peignage Heiden. — Une équipe d'ouvriers était occupée hier matin à transporter une pièce de fonte. Alfred Mortier, 43 ans, mécanicien, ayant lâché le fardeau, eut la jambe prise sous le bloc. Ses camarades le retirèrent aussitôt de sa pénible position et le transportèrent à la pharmacie de l'usine, où le docteur Barroyer vint le panser. L'ouvrier a le pied foulé et le péroné fracturé. Il a été reconduit en voiture à son domicile, Grande-Rue, 318, à Roubaix. Deux mois de repos.

ANIOS PRESERVE DES ÉPIDÉMIES
15, rue du Louvre, PARIS

Accident du travail. — Chez MM. Cocheteux frères, teinturiers, un apprenti, Eugène Roesut, 16 ans, rue de Lille, à Roubaix, est tombé en portant un bassin et s'est blessé au pied droit. 20 jours de repos. Docteur Lepers.

Cyclistes ! — Une contravention a été dressée par le garde Spriet, à un quincaillier de la rue du Nord, Henri Mazure, 16 ans, qui circulait en vélo sur un trottoir de la Grande-Rue.

CROIX. — des 2 et 3 mai. — Naissances. — René Demyer, rue Saint-Piat, 19. — Anne Heyndrickx, rue de Roubaix, 20.

Mariages. — Nicolas Simon, employé et Héléna Duquesnoy, empaqueteuse à Flers. — Xavier Ducoulombier, chimiste et Céline Fatou, ménagère à Liévin.

Décès. — Paul Merlin, 2 mois, rue du Progrès, 59. — Charles Glabecke, 4 mois, rue de la Fonderie.

WASQUEHAL

La fête de Jeanne d'Arc. — Les paroissiens ont été instamment invités à pavoiser dimanche prochain en l'honneur de Jeanne d'Arc. A cette occasion, les jeunes gens du patronage Saint-Joseph préparent dans l'œuvre une charmante fête de famille plus belle encore que celle de l'an dernier, dont chacun a gardé bon souvenir. Ils sont heureux d'y inviter parents et amis.

WASQUEHAL. — Décès. — Adélaïde Carrette, 65 ans, rangée Delecluze.

Naissance. — Simone Nonclé, Calvaire.

LANNOY

La cérémonie de la Première Communion aura lieu jeudi prochain, le jour même de la fête de l'Ascension.

La première messe sera dite à 6 heures et la messe de Première Communion à 7 heures. Il n'y aura pas de messe à 8 heures et la grand'messe sera chantée à 10 heures.

Le soir à 3 heures, vêpres solennelles et cérémonie de la rénovation des principes du Baptême suivie de la consécration du T. S. V.

Pendant le mois de Mai il y aura tous les soirs Salut à 8 heures et exercice du Mois de Marie à la grotte de Lourdes.

La fête de Jeanne d'Arc n'aura pas lieu le dimanche 8 mai à cause de la ducasse, mais seulement le dimanche 22 mai.

TOURCOING

Avis aux électeurs

Le Comité Républicain Proportionnaliste commencera aujourd'hui, mercredi, l'envoi par la poste des bulletins de vote et circulaires de M. Louis Bernard-Flipo. Il prie les électeurs qui, pour samedi à midi, n'auraient pas reçu d'enveloppe à leur nom, de présenter aussitôt une réclamation à la Permanence, Café de la Nouvelle-Aventure, 50, rue du Château.

Réception officielle. — Nous avons annoncé, dès lundi matin, le magnifique succès remporté dimanche après-midi à Paris par l'Union Sportive Tourquennoise, et qui lui a valu le titre de Champion de France de football association.

Les équipes seront reçues officiellement à Tourcoing demain, jeudi. A onze heures du matin, à la gare, plusieurs sociétés les salueront, puis les conduiront à la mairie.

Les grèves. — Onze hommes de peine de la fabrique d'huile de MM. Dumortier frères, rue d'Amsterdam, se sont mis en grève mardi. Ils demandent une augmentation de salaire d'un franc cinquante par semaine et à ne plus travailler qu'onze heures au lieu d'onze heures et demie.

— Du fait de la grève des 51 soigneuses et des 14 bacleurs de la filature de M. Herbaux, rue Faidherbe, 11 fileurs et 24 rattacheurs sont réduits au chômage.

Arrestation d'un fraudeur. — Les douaniers de la Marlière ont arrêté Alphonse Vanhove, 28 ans, tisserand, rue du Pont-Rompu, 38, qui cherchait à passer du café en fraude. Un camarade, qui l'accompagnait dans son expédition, a pu s'échapper en abandonnant sa charge.

Les douaniers ont saisi 77 kilos de café vert valant 231 francs.

Bris de clôture. — J.-B. Debaere, 20 ans, marchand de bois cassé, rue de l'Alma, à Roubaix, Alfred Scalbert, 18 ans, rattacheur, rue de Rambervillers; Gaston Bourgois, 18 ans, journalier, rue du Point-Central, ont été surpris, hier soir, à 9 h., par des agents de patrouille alors qu'ils brisaient un carreau d'une fenêtre de l'usine Pollet. Tous trois furent conduits au commissariat et peu après remis en liberté. Seul J.-B. Debaere a été l'objet d'un procès-verbal.

Un vol. — Joseph Leken, 37 ans, chapelier, a été arrêté par l'agent Moudert pour vol d'une somme de 10 francs commis à l'estaminet tenu par Mme Daubresse, rue du Casino, 46, au préjudice de M. Edouard Hennebel, 71 ans, sans profession, rue du Brun-Pain, cour Defaux. Après interrogatoire par M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement, Leken a été transféré à Lille.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 3 mai

Naissances. — Maurice Deemet, rue des Acacias, 28. — Raymond Losfeld, rue du Prince, 33. — Madeleine Rowie, rue Louis-Leloir, 32. — Valentine Masquelier, rue de Gand, cour Dennequin. — Henri Bécu, rue de Comines, 4.

Mariage. — Auguste Ledhui, employé, et Louise Renotte, s. p.

Décès. — Marie Tierrie, 49 ans, s. p., rue du Bassin, 3.

HALLUIN

Les contribuables sont informés que le contrôleur des contributions directes se tiendra à la mairie les 9, 10 et 11 mai, de neuf heures du matin à midi, pour l'examen des réclamations.

Les bénéficiaires de l'assistance obligatoire aux vieillards peuvent se présenter à la mairie dès huit heures du matin, pour retirer leurs bons du mois d'avril.

HALLUIN. — Du 3 mai. — Naissance. — Cappelaere Léon, rue de Lille.

Mariages. — Debaere Henri, 23 ans, démoucheteur et Debacker Léonie, 21 ans, cardeuse. — Vanholderbeke Cyrille, 23 ans, tisserand et Debels Pauline, 22 ans, frangeuse. — Dumortier Achille, 35 ans, tisserand et Vanholderbeke Léonie, 28 ans, bobineuse. — Debou Ernest, 21 ans, tisserand et Seys Irma, 20 ans, piqûrière.

Décès. — Boucké Reine, 70 ans, Chemin de Linselles.

RONCQ

Une contravention a été dressée par le commissaire de police à un cabaretier qui avait laissé son établissement ouvert après 11 heures du soir.

Ivresse. — Pierre Parmentier, 50 ans, garçon boulanger à Tourcoing, a été trouvé ivre dans la rue. Il a passé la nuit au violon.

RONCQ. — Du 3 mai. — Naissances. — Andréa Schoot, rue de Rousbecque. — Julienne Boussemart, au Petit-Roubaix. — Emma Holvoet, sentier de Linselles.

Décès. — Adolphe Haquette, 57 ans, rue du Billemont. — Auguste Sirobbe, 33 ans, au Faubourg Desreumeaux, sentier de Linselles. — Fidèle Catteau, 74 ans, rue de Lille.

En prenant le « Wincarnis », les faibles deviennent forts

MOUVAUX

Comité de la Bonne Presse. — Les membres du Comité de la Bonne Presse auront leur réunion mensuelle le vendredi 6 mai, à 5 h. à la Maison des Œuvres.

Jeunesse Catholique. — Ce soir, à 8 h. 1/2, réunion mensuelle des membres de la J. C. de St-Germain. M. Jacques Lemaire, vice-président, élève de l'Université catholique, donnera une conférence toute d'actualité sur la Représentation Proportionnelle.

Avis aux vieillards et infirmes. — M. le Percepteur se tiendra à la disposition des vieillards et infirmes, à la mairie, vendredi à 3 h., pour leur verser leur pension mensuelle.

Un mur qui s'écroule. — Mardi, vers 3 h., le quartier du Grand-Roubaix fut mis en émoi par un accident qui aurait pu être gros de conséquences.

Des ouvriers sont en ce moment occupés à creuser des fondations sur la bande de terrain le long du grand boulevard, à l'arrêt de la rue de Roubaix. La dernière maison, au pied de laquelle on creusait, fut ébranlée par le choc et le mur extérieur, avec un fracas terrible, s'effondra, laissant à jour l'intérieur de la maisonnette, habitée par Victor D..., marchand de frites.

Celui-ci était absent pour l'après-midi ; qu'on juge de sa surprise quand il rentra. Les ouvriers maçons étaient au repos, et fumaient leur pipe au moment où le mur s'écroula : le pose de 3 heures eut du bon, sans quoi nous aurions peut-être à déplorer un plus grave accident.

Cette maison est la propriété de Mme Lefebvre-Lescroart, rue de Lille, à Mouvaux.

Vols. — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs inconnus se sont introduits chez M. Glorian, rue de Tourcoing et ont dérobé 1 coq, 7 poules, 2 canards et 2 pigeons, le tout d'une valeur de 40 francs.

— Chez M. Fouan, rue du Baisieux, quartier du Vert-Pré, une bicyclette qui se trouvait dans une remise, attenante à la maison, a été dérobée durant la même nuit. Cette bicyclette qui porte la marque « La Française », a une valeur de 325 francs.

Une plainte a été déposée par les intéressés, à M. Petiot, commissaire de police.

Grands Vins de Champagne de
SAINT-MARCEAUX ET Cie, REIMS

LILLE

Le CRIME de la rue des Postes

FAVIER A LA PRISON

Favier est à Paris, à la Conciergerie, livré aux mains de gardiens prévenus et de médecins experts... Quand reviendra-t-il ? A Lille, jamais. A Douai, peut-être dans deux ou trois mois... quand l'on aura constitué pour le juger un jury plastique...

L'assassin a, en tout cas, laissé une bien mauvaise impression parmi ses co-détenus.

Pensez donc ! Ce « brave » Antoine était un prisonnier de marque, celui que les gardiens appelaient « mon ami », celui qui, tous les jours, goûtait aux mets de choix de la cantine, qu'il fallait ménager en tout temps. Aussi pendant toute la durée du séjour du « terrassier » régna parmi les détenus un sourd mécontentement, parfois traduit en murmures de révolte.

Ils étaient indignés de voir que l'on avait pour eux le mépris, toutes les rudesses, et tous les égards pour un assassin dont le forfait dépassait en horreur tous les méfaits qu'ils avaient pu commettre.

C'était là une de ces odieuses anomalies que l'on rencontre si souvent dans la vie et dans la justice modernes.

Favier, à la prison, pour occuper ses loisirs, écrivait de nombreuses missives pour lui-même et pour ses co-détenus, recevait au parloir, allait à l'instruction, fabriquait des couronnes.

La semaine dernière, il travaillait à côté d'un fraudeur qui confectionnait une petite bague de perles : « Pour qui fais-tu cette bague ? » demanda l'assassin. — C'est pour ma femme, mon gros ! — Eh bien, moi, répondit Favier, je fais des couronnes, voistu, mais c'est pour mettre sur mon cercueil quand on m'aura coupé la cou ».

Favier, on le voit, qui n'est pas fou, sait le châtiment qu'il mérite.

Il y a quelques jours encore, l'assassin parlait de son crime. « Pourquoi j'ai tué, disait-il, mais c'est parce que j'étais à bout de ressources, je n'avais plus d'argent, j'étais honteux, je voulais faire un bon coup et m'enfuir au loin à l'étranger. »

Ces paroles expliquent suffisamment pourquoi Favier n'a pas fui en Allemagne ; le « coup » qu'il avait fait ne lui avait pas rapporté une assez forte somme.

Nous avons dit que Favier savait depuis plusieurs jours qu'il allait être dirigé sur Paris pour y être examiné par des médecins aliénistes. C'est exact. L'assassin avait en effet été averti, il y a dix jours par sa famille ; il l'avait été jeudi dernier par Me Dubron, et samedi par M. Delalé qui à trois reprises différentes l'avait appelé dans son cabinet pour lui faire signer quelques pièces administratives.

A son départ, l'assassin n'était pas, comme on l'a dit, coiffé d'une casquette et ne portait pas de valise. De même qu'il avait échangé son habit et son pardessus verts contre un complet de velours, il avait troqué sa casquette anglaise contre un vulgaire chapeau mou tels qu'en ont les terrassiers. Un petit carton rectangulaire contenait son linge et un nécessaire de toilette.

Favier était maquillé comme un vrai comédien. C'est sans doute la nouvelle profession que l'on veut lui faire exercer à Paris.

Dans la gendarmerie. — Le colonel Albert-Eugène Peuillard a quitté à la date d'hier le commandement de la 1re légion de gendarmerie qu'il exerçait depuis dix ans.

La nouvelle de sa retraite sera accueillie avec le plus vif regret par tous ses subordonnés qui en toutes circonstances ont pu apprécier sa valeur et sa bonté.

Le colonel Peuillard, qui se retire à Paris, est originaire de Saint-Quentin et âgé de 60 ans ; il est chevalier de la Légion d'honneur.

Son successeur est le colonel breveté Jules-Augustin-William Battesti, 52 ans, originaire de Gravelines (Nord) qui nous vient de Nantes (Loire-Inférieure).

ARMENTIÈRES

INCENDIE à la brasserie Breuvart

Hier, à une heure moins le quart, le feu s'est déclaré à la brasserie Breuvart-Desprez, rue de Flandre.

Un employé aperçut d'abord un peu de fumée s'échappant du toit de l'une des deux tourelles situées entre la cour de la brasserie et la Lys.

Ces tourelles servent à sécher le grain, elles ont chacune une superficie de 100 m. carrés. Au-dessous se trouvent le foyer, différentes remises et la goudronneuse, le tout voûté.

A peine l'alarme était-elle donnée que des flammes s'échappaient du faîte de la tourelle, et bientôt le feu se communiqua à la seconde.

Les pompes de l'Ecole professionnelle, des établissements voisins, puis celles de la ville arrivèrent.

La goudronneuse étant sous pression de 200 degrés, on ne put attaquer le feu par la cour, de peur de provoquer une explosion par l'eau. On dut monter sur les toits et l'on ne put que circonscrire le feu.

Vers trois heures tout était terminé.

Les deux tourelles, avec le grain qu'elles contenaient, étaient réduites en cendres, mais les autres bâtiments, ainsi que les établissements voisins, étaient préservés.

Les dégâts s'élèvent environ à 30.000 fr.

Cet incendie n'entraînera pas de chômage du personnel.

Un deuxième incendie DANS UNE FILATURE

Une équipe de pompiers était restée à la brasserie Breuvart pour surveiller toute reprise d'incendie, quand, vers six heures moins le quart, le tocsin sonna pour la seconde fois de la journée.

Le feu venait de prendre dans le peignage à la main de la filature Lougme et Dolez, au boulevard Faidherbe.

Les ouvriers de l'établissement venaient de sortir depuis 5 minutes et il restait deux gamins dans le peignage où se trouvait une assez grande quantité de lin et d'étoupes.

Tout à coup ils aperçurent une fumée qui sortait d'un coin de l'atelier des repasseurs, près du ventilateur. En un instant, la salle longue d'une cinquantaine de mètres fut pleine de fumée.

Des secours furent organisés aussitôt. Des fabriques voisines on amena les pompes et bientôt vinrent se joindre à celle ci la pompe de la gare, celle de l'Ecole professionnelle et les motopompes de la ville.

C'était la sortie des usines. Une foule immense envahit le boulevard.

La police, sous la direction de M. Moket, commissaire, et les gendarmes commandés par M. Visse et M. Delhaye, inréchaux des logis à Armentières et à Houplines, établirent des barrages de la rue de Strasbourg à la rue d'Erquinghem, refoulant les curieux sur le trottoir, hors de la zone dangereuse. On crut vers 6 heures 1/2 que le fléau allait s'apaiser, mais bientôt il redoubla d'intensité.

La lutte recommença, de toutes parts, montés sur la crête des murs, les pompiers arrosaient le brasier. Enfin, vers 8 heures, on put réussir à se rendre maître du feu. Tous les peignes étaient détruits ou sérieusement endommagés et au milieu de la salle, un immense tas de lin et d'étoupes émergeant d'une large mare d'eau fumait encore çà et là.

Quelques pompiers ont passé la nuit pour conjurer toute reprise d'incendie.

On ne peut, à l'heure qu'il est, évaluer les pertes.

AISNE

SAINT-QUENTIN

LES RAISONS de la démission du maire

C'est le scrutin du 24 avril qui a motivé la décision que vient de prendre le docteur Cautier.

Il est bien évident que les 2872 voix accordées par les électeurs de Saint-Quentin à l'abbé Bordron ne peuvent, en aucun cas, être réclamées par la municipalité actuelle : ces voix sont, nécessairement, celles des électeurs qui réprouvent la laïcisation des hospices à laquelle cette municipalité a attaché son nom.

Les 2801 voix de M. Hugues ne sont pas siennes non plus.

D'autre part, les 5.352 voix de M. Ringuier ne peuvent pas plus que les précédentes, être réclamées par la municipalité. Ce sont, en très grande partie, des voix socialistes : c'est entendu ! Mais, étant donné que Ringuier a poursuivi une politique en opposition directe avec la politique municipale, notamment sur la gestion

Dépêches de la Nuit

L'aviateur Paulhan

Paris. — Mardi soir, des amis de Paulhan lui ont offert un banquet au Canton-Hôtel.

De nombreuses notabilités sportives, appartenant au monde sportif, assistaient à ce banquet.

Des discours célébrant la gloire de Paulhan ont été prononcés, notamment par M. Deknill.

Une croix de la Légion d'honneur, ornée de diamants, a été offerte à l'aviateur, qui a été longuement acclamé par les convives.

Latham à Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg. — Latham est arrivé mardi. Il commencera aujourd'hui la série de ses vols.

Une Conférence contradictoire

ENTRE MM. MILLERAND ET PÉCHIN

Paris. — Mardi soir, M. Millerand donnait une réunion rue de Charenton. M. le docteur Péchin y assistait.

Aucun incident grave ne s'est produit. Il y eut bien, de la part des partisans de M. Millerand, comme de la part de ceux de M. Péchin, quelques invectives, mais tout s'est passé dans un calme relatif.

Un cavalier se suicide

EN PLEINE MANŒUVRE A SAINT-MIHIEL

Nancy. — A Saint-Mihiel, pendant une manœuvre exécutée par le 10e chasseurs à cheval, un cavalier du 5e escadron s'est tiré sous le menton une balle de carabine.

La mort a été instantanée.

Tous nos lecteurs nous disent : Rien de meilleur que le Chocolat Delespaul-Havez. C'est vrai.

Assommées à coups de ciseau à froid

Toulon. — Le journalier Gatigani, 25 ans, originaire de Corse, a assommé à coups de ciseau à froid Mme Bernadi, sa parente, femme d'un ouvrier du port, et la grand'mère de cette dernière, accourue aux appels.

Le meurtrier a pris la fuite en emportant mille francs.

A PROPOS de la mort du soldat Merle

Le ministre de la guerre nous communique la note suivante :

Au sujet de la mort subite du chasseur Merle, du 12e bataillon survenue pendant que ce militaire était enfermé dans un des locaux disciplinaires avec quatre de ses camarades ; des comptes-rendus de presse ont signalé que les rondes réglementaires n'avaient pas été faites et que les appels au secours étaient restés sans résultat. De l'enquête prescrite aussitôt par le ministre de la guerre au général commandant d'armes à Grenoble, il résulte que ces allégations sont entièrement inexactes. Six rondes ont été faites, avant 3 heures 30 du matin, heure à laquelle le chasseur Merle a si malheureusement succombé d'une hémoptysie foudroyante provoquée ainsi que l'autopsie l'a démontré par l'ulcération d'un vaisseau pulmonaire droit. Tout secours fut donc inutile et il n'y a aucune responsabilité engagée dans ce douloureux événement.

Les affaires Rochette

Paris. — M. l'avocat-général Peyssonnié a donné ses conclusions à propos des appels formés par Rochette. Il a conclu au maintien des jugements prononcés.

L'arrêt sera rendu mardi prochain.

L'AFFAIRE DE TRAHISON

LANTERNIER AVOUE AUSSI

M. le juge d'instruction Boucard a interrogé mardi après-midi l'artilleur Lanternier, de La Fère.

L'inculpé a confirmé les dires du marsouin Maxime Hoguais, mais il a contredit formellement les affirmations de celui ci, qui, on le sait, a dit hier :

— Je n'aurais jamais eu spontanément l'idée de trahir ; il a fallu les suggestions de Lanternier !

BOURSE DE BRUXELLES

DU 3 MAI 1910

FONDS D'ÉTAT, PROVINCES, VILLES	Ouvert.	Clôture
Rente 3 % 2e série	94 60	94
Bruxelles 1902, 2,50 %	106 50	106
Bruxelles 1903, 2 %, lib.	94 25	94
Anvers 1887, 2,50 %	— —	—
Anvers 1903, 2 %	— —	96
Gand, 2 %	— —	—
Liège 1860 3 %	— —	—
Liège 1897 2 %	74 75	75
Liège 1905 2 %	91 75	92
Congo lots	— —	—
CHARBONNAGES		
Amercœur (3 novembre 1909)	— —	958
Anderlues (30 septemb. 1909)	— —	790
Bernissart (1er avril 1909)	810 —	999
Bois-d'Avroy (1er avril 1909)	— —	800
Bois Saint-Ghislain, act. pr.	— —	—
B.-E. Lambusart (2 nov. 08)	— —	—
Borinage Central (17 oct. 09)	— —	515
Charbon. belge (15 avril 1909)	— —	145
Chevalière à Dour (1er mai 08)	— —	—
Ce Furstenberg p. (1er mai 09)	— —	127
Ce Furstenberg n. (1er mai 09)	49 —	49
Concorde (1er mai 1909)	— —	—
Couchant du Flénu, 1er av. 09	— —	147
Courcelles Nord (1er mai 09)	— —	—
Espérance B.-F. (2 août 08)	— —	—
Fontaine Lévêque (2 mai 09)	— —	3275
Gouffre (14 avril 09)	2400 —	2410
Grand Buisson (4 janv. 1909)	— —	—
G. Machine à Dour (31 d. 08)	3350 —	3350
G. Mambourg (15 mars 09)	445 —	437
Haine Saint-Pierre	— —	—
Ham-sur-Sambre (10 mai 09)	797 —	790
Hazard (1er mai 07)	— —	—
Horloz (3 octobre 08)	— —	2850
Hornu et Wasmes (2 avril 09)	— —	—
H. Unies de Charl. (2 nov. 08)	664 —	661
Kessales (2 avril 09)	— —	1151
La Haye (31 octobre 08)	— —	290
La Louvière Sart (15 avr. 09)	285 —	285
Levant du Flénu (4 janv. 09)	— —	5670
Marchiennes (2 avril 1907)	— —	—
Mariémont (3 novembre 1909)	— —	[illegible]
Noël Sart culpart (2 nov. 08)	3850 —	3850
Nord de Charleroi, 1er juin 08	— —	—
N. d. Rieu d. Cœur, 1er d. 08	— —	640
Patience Beauj. (3 août 08)	— —	—
Poirier (1er avril 1909)	— —	—
Produits du Flénu, 4 janv. 09	— —	2450
Réunis de Charl. (8 juin 08)	— —	564
Sacré-Madame (2 mai 1909)	— —	1325
Trieu-Kaisin (3 septemb. 08)	1351 —	1351
Unis-Ouest-Mons (2 avr. 1909)	— —	—
Wilhem-Sophie (1er d. 08)	570 —	566
Kalping, p.	53 50	53
MÉTALLURGIES		
Angleur (3 déc. 07)	546 50	550
Aumetz-la-Paix (2 déc. 08)	897 50	890
Cockerill (7 nov. 08)	— —	1910
Nicolaïef privil.	— —	—
ordinaire (15 mai 09)	— —	1465
Ougrée (3 août 08)	— —	—
Providence Russe (11 oct. 07)	228 50	231
Sarrebruck (31 oct. 1908)	— —	—
Sambre-Moselle p. (30 nov. 08)	— —	—
Sambre-Moselle o.	— —	—
T. d. Konstantin c. (10 fév. 08)	340 —	340
T. d. Konstantin j.	— —	—
ZINC		
Asturienne (3 juin 1909)	— —	6000
Austro-Belge (5 nov. 1909)	370 —	375
Djebels (1er juill. 1909)	297 50	305
Nebida (1er fév. 1909)	— —	—
Nle Montagne pr. (31 déc. 09)	— —	450
Nle Montagne or.	280 —	280
Vieille Montagne (10 nov. 09)	— —	840
DIVERSES ET ÉTRANGÈRES		
All. Dalbusch (15 av. 1909)	— —	1190
All. Mine Stolberg (3 juin 09)	— —	[illegible]
Al. Zinc de Silésie (7 mai 09)	— —	580
Fr. Métropolitain (3 juill. 09)	— —	[illegible]
Dniéprovienne (15 janv. 09)	— —	—
Kolonna (17 juin 1909)	— —	464
Métal. Russ.-Belge (28 fév. 09)	1300 —	1300